



Fiche de données de sécurité
Préparé conformément à HPR (SOR
/ 2015-17)

1. Identification de la substance / mélange et de la société / entreprise

| | | | | |
|------------|---|---|-------------------------------|--------------------|
| 1.1 | Identificateur de produit | 0918A1NL | Date de Révision: | 12/18/2024 |
| | Nom du produit: | CARBOGUARD 1340 PART A | Date de remplacement : | 10/07/2019 |
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | Composant de peinture multicomposant - usage industriel. | Numéro de version : | Aucune information |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité | | | |
| | Importateur: | Carboline, a Division of RPM Canada, a General Partnership 200 Confederation Parkway, Unit 2 Concord, Ontario L4K 4T8 Phone:(800) 263-3112 | | |
| | Société / Entreprise: | Carboline Global Inc. 2150 Schuetz Road St. Louis, MO USA 63146 Informations Réglementaire / Techniques Contact Carboline Technical Services at 1-800-848-4645 | | |
| | Fiche technique produite par: | Schlereth, Ken - regulatory@carboline.com | | |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence: | CHEMTREC +1 703 5273887 (Appels hors des Etats Unis d'Amériques) | | |

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 2
 Irritation oculaire, catégorie 2
 Irritation cutanée, catégorie 2
 Sensibilisation de la peau, catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) du produit



Mention d'avertissement

Attention

Produits chimiques nommés sur l'étiquette

produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques

Mentions de danger

| | | |
|--|------|--|
| Irritation cutanée, catégorie 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| Sensibilisation de la peau, catégorie 1 | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Irritation oculaire, catégorie 2 | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 2 | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

PHRASES DE PRÉCAUTION

| | |
|--------------|--|
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| P302+352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P305+351+338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P333+313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |

2.3 Autres dangers

Aucune information

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

| <u>Nom selon EEC</u> | <u>Einec No.</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>%</u> | <u>Classifications</u> | |
|---|------------------|----------------|-----------|------------------------|--|
| produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques | 500-033-5 | 25068-38-6 | 75 - 100 | H315-317-319-411 | Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1 |
| dioxyde de titane | 236-675-5 | 13463-67-7 | 10 - <25 | | |
| oxyde de zinc | 215-222-5 | 1314-13-2 | 2.5 - <10 | H400-410 | Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 |

No.-CAS

25068-38-6
13463-67-7
1314-13-2

Facteurs M

Remarques: CAS n ° 25068-38-6 identifié comme CAS n ° 1675-54-3, CE n ° 216-823-5 lors du processus d'enregistrement REACH.
CAS No 13463-67-7: Note 10

Informations Complémentaires: Le texte des instructions de danger GHS indiqué ci-dessus (le cas échéant) est indiqué à la section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation: Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Peut être nocif par ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'eau

Dangers inhabituels du feu et de l'explosion: Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre les incendies: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Équipement spécial de protection contre les incendies: Aucune information

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune information

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Instructions pour une manipulation sûre: Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Se laver à fond après manipulation.

Mesures de protection et d'hygiène: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

CONDITIONS A EVITER: Chaleur, flammes et étincelles.

Conditions de stockage: Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (US)

| <u>Nom</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>ACGIH TWA</u> | <u>ACGIH STEL</u> | <u>ACGIH Ceiling</u> |
|---|----------------|------------------|-------------------|----------------------|
| produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques | 25068-38-6 | N/E | N/E | N/E |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | 10 mg/m3 | N/E | N/E |
| oxyde de zinc | 1314-13-2 | 2 MGM3 | 10 MGM3 | N/E |

| <u>Nom</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>OSHA PEL</u> | <u>OSHA STEL</u> |
|---|----------------|-----------------------|------------------|
| produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques | 25068-38-6 | N/E | N/E |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | 15 MGM3 | N/E |
| oxyde de zinc | 1314-13-2 | 5 MGM3 5 MGM3 15 MGM3 | N/E |

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection respiratoire: Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux. N'utiliser qu'avec une ventilation pour maintenir les concentrations au-dessous des valeurs indicatives d'exposition données dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition pour s'assurer que toutes les personnes sont au-dessous des valeurs indicatives. En cas de doute, ou si on ne peut pas assurer une surveillance, utiliser un appareil de protection

respiratoire homologué par l'Etat ou par le gouvernement fédéral. Pour les revêtements à l'état liquide contenant de la silice, et/ou si aucune valeur limite d'exposition n'est indiquée ci-dessus, les appareils de protection respiratoire alimentés en air ne sont en général pas exigés.

Protection des yeux: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants imperméables. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Protection du corps: Vêtement léger de protection

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air anti-déflagrante. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|------------------------------|
| 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
| Appearance: | Viscous Amber Or White |
| Etat Physique | Liquide |
| Odeur | Epoxy |
| Seuil d'odeur | N / D |
| pH | N / D |
| Point de fusion / point de congélation (°C) | N / D |
| Point d'ébullition / plage (° C) | 176 F (80 C) - 513 F (267 C) |
| Flash Point (°C) | 206F (96C) |
| Taux d'évaporation | Plus lent que l'éther |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non determine |
| Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion | 0.9 - 7.1 |
| Pression de vapeur, mmhg | N / D |
| Densité de vapeur | PLUS LOURD QUE L'AIR |
| Densité relative | Non determine |
| Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau | N / D |
| Coefficient de partage: n-octanol/water | Non determine |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Non determine |
| Température de décomposition (°C) | Non determine |
| Viscosité | inconnue |
| Propriétés explosives | Non determine |
| Propriétés oxydantes | Non determine |
| 9.2 Autres informations | |
| Contenu COV g/l: | 0 |
| Densité (g/cm3) | app 1.16 |

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 CONDITIONS A EVITER

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 oral: N / D

Inhalation LC50: N / D

Irritation: Irritation des yeux et irritation cutanée, catégorie 2

Corrosivité: inconnue

Sensibilisation: Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité à doses répétées: inconnue

Cancérogénicité: inconnue

Mutagénicité: inconnue

Toxicité pour la reproduction: inconnue

STOT-exposition unique: inconnue

STOT-exposition répétée: inconnue

Danger d'aspiration: inconnue

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

| <u>No.-CAS</u> | <u>Nom Chimique</u> | <u>LD50 oral</u> | <u>Derme LD50</u> | <u>Vapor LC50</u> | <u>Gas LC50</u> | <u>Dust / Mist LC50</u> |
|----------------|---|-------------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| 25068-38-6 | produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques | 11400 mg/kg, rat, oral | 23000 mg/kg, dermal, rabbit | Aucune information | Aucune information | Aucune information |
| 13463-67-7 | dioxyde de titane | 25000 mg/kg, oral (rat) | Aucune information | Aucune information | Aucune information | Aucune information |
| 1314-13-2 | oxyde de zinc | 15000 mg/kg, oral, rat | Non disponible | Non disponible | 0.000 | 0.000 |

Informations**Complémentaires:**

Aucune information

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité:**

| | |
|----------------------|----------|
| EC50 48HR (Daphnia): | inconnue |
| IC50 72HR (algues): | inconnue |
| LC50 96HR (poisson): | inconnue |

12.2 Persistance et dégradabilité: inconnue**12.3 Potentiel de bioaccumulation:** inconnue**12.4 Mobilité dans le sol:** inconnue**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:** Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.**12.6 Autres effets néfastes:** inconnue

| <u>No.-CAS</u> | <u>Nom Chimique</u> | <u>EC50 48hr</u> | <u>IC50 72hr</u> | <u>LC50 96hr</u> |
|----------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| 25068-38-6 | produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques | 2.1 mg/l (daphnia) | 11 mg/l (algae) | 1.3 mg/l (fish) |
| 13463-67-7 | dioxyde de titane | Aucune information | Aucune information | Aucune information |
| 1314-13-2 | oxyde de zinc | Aucune information | Aucune information | Aucune information |

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

PESTICIDE DISPOSAL: Aucune information**CONTAINER DISPOSAL:** Aucune information**Méthode d'élimination:** Aucune information**Les mesures à prendre dans le cas où le matériel est libéré ou renversé:** Aucune information

14. Informations relatives aux transports

| | | |
|------|--|---|
| 14.1 | Numéro UN | UN3082 |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. |
| | Nom technique | (Epoxy Resin) |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| | Danger d'expédition subsidiaire | N/A |
| 14.4 | Groupe d'emballage | III |
| 14.5 | Dangers pour l'Environnement | Marine Pollutant: Yes (Epoxy Resin) |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | inconnue |
| | EmS-No.: | F-A, S-F |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | inconnue |

15. Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

U.S. PESTICIDE LAW

EPA STATEMENT: Aucune information

U.S. PESTICIDE LAW

EPA PESTICIDE LABEL: Aucune information

REGLEMENTS NATIONAUX:

| | |
|---|----------------|
| Numéro d'enregistrement des produits du Danemark: | inconnue |
| Code de Mal danois: | inconnue |
| Danish MAL Code - Mélange: | Non disponible |
| Numéro d'enregistrement du produit suédois: | inconnue |
| Numéro d'enregistrement des produits Norvège: | inconnue |
| Classe WGK: | Non disponible |

CERCLA - Catégorie Sara Hazard

Ce produit a été passé en revue selon les catégories de risque de l'EPA promulguées sous les sections 311 and 312 de la modification de Superfund et de l'acte de réautorisation de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes :

CERCLA - Catégorie Sara Hazard

Skin Corrosion or Irritation, Respiratory or Skin Sensitization, Serious eye damage or eye irritation

Sara Section 313:

Ce produit contient les substances suivantes sujettes aux exigences de déclaration prescrites par l'article 313 du titre III de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et 40 du CFR (Code of Federal Regulations) partie 372.

| <u>Nom Chimique</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>%</u> |
|---------------------|----------------|----------|
| oxyde de zinc | 1314-13-2 | 4.43 |

Loi sur le contrôle des substances toxiques:

Si ce produit est exporté des États-Unis, les composants chimiques indiqués ci-dessous sont assujettis aux exigences de déclaration prescrites par l'article 12(B) de la loi TSCA :

Aucun composant TSCA 12 (b) n'existe dans ce produit.

Règlements internationaux: comme suit -*** DSL canadien:**

Tous les composants chimiques figurent sur le relevé. (DSL)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

16. Autres informations**Texte pour les déclarations de danger GHS indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

| | |
|------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raisons de révision

Aucune information

Les informations et recommandations que contiennent ce document sont présumées correctes et présentent la meilleure information disponible actuellement. Mais Carboline ne garantit pas que les informations et recommandations présentées dans cette fiche soient absolument corrects et suffisantes. Carboline ne peut pas assurer que toutes les mesures de sécurité sont contenues dans ce document, ni que d'autres mesures ne peuvent pas être prises dans des circonstances qui varient.